



Association loi 1901 affiliée à la **FFESSM** (Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins). N° d'affiliation fédéral : 0834 0288. Agrément ministériel Jeunesse et Sports N° S 02495.
Siège social : **Rue Jean Moulin, 34920 Le CRES**
Président : Jean-Daniel COLLIN
Trésorier : Hélène SIEGWALD
Secrétaire : Jean-Francois ROUSSEAU

FICHE D'ADHÉSION 2018-2019

M., Mme, Melle : NOM : Prénom :
Né(e) le : Nationalité :
Profession :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Tel Portable : Tel Domicile :
Adresse e-mail où vous souhaitez recevoir les courriers du club :
Personne à prévenir en cas d'incident/accident : Tel:

J'autorise Objectif Bleu à diffuser mes adresses et mes numéros de téléphone dans l'annuaire interne du club, y compris par courrier électronique¹, et atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur publié en ligne sur le site du club.

Date

Signature :

TARIFS

1) COTISATION + LICENCE + ASSURANCE AXA « Loisir 1 » OBLIGATOIRES

Entourez ce qui vous correspond :

<u>Niveau de pratique actuel</u> :	- Débutant	- Niveau 1	- Niveau 2	→ 208 €		
			- Niveau 3	→ 180 €		
<u>Niveau d'encadrement actuel</u> :	- E1	- N4	- E2	- E3	- E4	→ 120 €
<u>Cas particuliers</u> :	Membres du CD	→ 120 €	Licence « mer » ²	→ 128 €		
	Etudiant	→ 60 € ³	Licence « passager » ⁴	→ 41.74 €		

2) ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE FACULTATIVE⁵

Encadrez l'option choisie et ajoutez à la somme ci-dessus la somme de :

Assurance complémentaire Axa Loisir 2 :	→ 5 €
Assurance complémentaire Axa Loisir 3 :	→ 22 €
Assurance véhicule particulier « Mobile Sub » :	→ 10 €

TOTAL À PAYER⁶ :

PIÈCES À JOINDRE :

- **Deux certificats médicaux** établis par un médecin CES du sport ou agréé FFESSM (conservez un 3^e exemplaire). **Notez les coordonnées de la personne à joindre en cas d'accident**
- **Chèque** à l'ordre d'Objectif Bleu du montant de la cotisation. (Vous pouvez faire 3 chèques en précisant la date d'encaissement)
- Pour les nouveaux membres photocopie de la **carte CMAS** attestant le niveau de plongée.
- Pour les mineurs : **autorisation parentale** à télécharger sur le site internet du club.

¹ Votre adresse électronique ne sera pas diffusée à l'extérieur du club.

² Réservée aux membres ne résidant pas dans le département et ne pouvant se rendre à la piscine mais profitant des sorties organisées par le club.

³ Sur présentation d'une carte d'étudiant.

⁴ Licence uniquement, sans aucune assurance. Si assurance loisir 1 individuelle ajoutée 20Euros: réservée aux membres ne résidant pas dans le département, ne pouvant pas se rendre à la piscine et ne participant pas aux sorties organisées par le club.

⁵ Voir pour toutes informations sur les garanties AXA : <http://www.cabinet-lafont.com/>

⁶ Article II-6 du Règlement Intérieur : « En cas d'adhésion en cours d'année, l'intégralité de la cotisation est due. La cotisation n'est jamais remboursée. »